

CONVENTION 2023

entre l'association Etu'Récup et Bordeaux Métropole Fonctionnement de l'association en 2023

Entre les soussignés

Etu'Récup, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé à 18 avenue de Bardanac, 33600 Pessac, représentée par **Christophe Gaydier, membre du bureau collégial**, dûment habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association,
ci-après désigné(e) « Etu'Récup »

Et

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex, représentée par son **Président, Monsieur Alain Anziani**, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n°2023-..... du Conseil de Bordeaux Métropole du
ci-après désigné « Bordeaux Métropole »

PREAMBULE

Bordeaux Métropole a retenu, dans le cadre de ses compétences en matière de politique cyclable, de développement durable et de réduction des gaz à effets de serre, le programme d'actions initié et conçu par Etu'Récup décrit à l'Annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la convention. Ce projet est conforme à l'objet statutaire de Etu'Récup.

Le 3e plan vélo métropolitain, approuvé délibération du conseil métropolitain du 25 novembre 2021, entend poursuivre les nombreuses actions développées au travers des plans vélo précédents, et d'accroître plus encore la pratique du vélo, en portant sa part modale à 18% à l'horizon 2030. Bordeaux Métropole compte parmi les métropoles les plus cyclables en France : en 2017, la part modale du vélo était de 8% à l'échelle métropolitaine et de 13% à l'échelle de Bordeaux.

- Par ailleurs, le nombre de déplacements effectués à vélo augmente d'environ 10% d'année en année depuis 2015. Cette tendance s'est poursuivie en 2021 malgré le contexte sanitaire. De même entre 2018 et 2021, les mobilités actives sont la seule catégorie de modes de transport qui a augmenté pour les déplacements pendulaires (+ 5 points, passant de 17% à 22%) alors que le trafic routier a baissé de 4% par rapport à 2019. Cette confirmation récompense l'action de la Métropole mais aussi celle des associations de promotion de l'usage du vélo qu'elle soutient chaque année.

Parmi elles, l'association Etu'Récup, a été créée en 2014, afin de mettre en place une Ressourcerie sur le Campus Universitaire de Bordeaux –Pessac – Talence – Gradignan.

L'association s'engage, à son échelle, à la nécessaire transition écologique et sociale de notre société et a pour objectifs de :

- contribuer à la réduction des déchets, à travers la récupération, la valorisation et la remise en circuit d'objets ;
- promouvoir le vélo et les mobilités alternatives sur le campus universitaire et ses alentours ;
- sensibiliser à l'impact de nos modes de consommation et initier des changements de comportements permettant de devenir acteurs de la transition écologique et sociale ;
- créer des lieux et espaces de vie, ouverts à toutes et à tous, qui favorisent les liens intergénérationnels et la réduction de l'isolement des publics sensibles et créent du lien social entre les acteurs du campus et les habitants du territoire

En 2022, l'association anime trois lieux : La Ressourcerie et la Maison du Vélo Campus sur le Campus Universitaire, la Maison du Vélo de Pessac Centre et la Maison du Vélo de Gradignan.

Etu'Récup est l'un des interlocuteurs privilégiés des décideurs locaux pour ce qui concerne la circulation, la sécurité et le confort des cyclistes.

L'association organise des formations à l'apprentissage du vélo, la vélo école, dont la fréquentation, en constante augmentation, est un excellent indicateur de la dynamique des modes actifs dans la métropole.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1er du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux organismes de droit privé supérieur à 23 000 €.

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Bordeaux Métropole attribue une subvention à Etu'Récup.

Etu'Récup s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politiques publiques mentionnées au préambule, les actions décrites à l'Annexe 1 :

- le développement des mobilités alternatives et de la pratique du vélo auprès de tous les publics,
- l'affirmation du principe d'accès aux mobilités alternatives sur un large territoire,
- la contribution au développement économique et social du territoire.

Etu'Récup s'engage notamment à :

- être acteur du réseau des Maisons Métropolitaines des Mobilités Alternatives (MAMMA) par le partage de connaissances et d'expériences avec les autres parties prenantes,
- communiquer sur l'ensemble des services de mobilité disponibles sur le territoire métropolitain auprès des différents publics,

- assurer le relais du prêt gratuit de vélos métropolitains,
- faire perdurer et développer les animations, prestations et interventions de l'association (accueil-information, atelier de réparation participatif, collecte de vélos et valorisation des pièces, prêt de vélos et d'accessoires, vélo-école, formation...).

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole contribue financièrement et matériellement au projet de Etu'Récup. Bordeaux Métropole s'engage notamment à :

- gérer le prêt gratuit de vélos métropolitains (constitution des dossiers, gestion du parc de vélos...),
- coordonner le réseau des MAMMA : mettre en relation les différents acteurs, assurer le partage de connaissances, aider à la mise en place du réseau et à la création de nouveaux services ou animations...,
- valoriser les services et animations des maisons des mobilités par le biais de la communication
- fournir aux associations des documents d'information et de communication.

ARTICLE 2. DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention a une durée d'un an à compter de sa date de notification, sans préjudice des conditions de versement du solde définies à l'article 5.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à l'association Etu'Récup une subvention plafonnée à 55 000 €, équivalent à 32.7% du montant total estimé des dépenses éligibles (d'un montant de 168 135 €), établis à la signature des présentes, conformément au budget prévisionnel figurant en Annexe 2. Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée s'avère inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles s'avèreraient être inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que Etu'Récup devra transmettre à Bordeaux Métropole selon les modalités fixées à l'article 5.

ARTICLE 4. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini à l'article 1. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 5. MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole procèdera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

- 80 %, soit la somme de 44 000 €, après signature de la présente convention ;
- 20 %, soit la somme de 11 000 € après les vérifications réalisées par Bordeaux Métropole conformément à l'article 6, somme qui peut être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 3.

La subvention sera créditée au compte de Etu'Récup selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 6. JUSTIFICATIFS

Etu'Récup s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice et au plus tard le 31 août 2024, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- un compte rendu financier, signé par le Président ou toute personne habilitée, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'Annexe 3 et définis d'un commun accord entre les deux parties.
- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce.
- Le rapport d'activité.

ARTICLE 7. AUTRES ENGAGEMENTS

- Etu'Récup communique sans délai à Bordeaux Métropole la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.
- Etu'Récup fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par Etu'Récup, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer Bordeaux Métropole sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Respect des règles de la concurrence : Etu'Récup pourra être soumis aux directives métropolitaines de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » au sens du droit communautaire.

ARTICLE 8. CONTRÔLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE

Etu'Récup s'engage à faciliter le contrôle par Bordeaux Métropole, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

Bordeaux Métropole peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de Bordeaux Métropole, Etu'Récup devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, Bordeaux Métropole pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, Etu'Récup conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

ARTICLE 9. ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

Etu'Récup exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive. Etu'Récup s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de Bordeaux Métropole ne puisse être recherchée.

Elle devra être en capacité de justifier à tout moment à Bordeaux Métropole les attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 10. COMMUNICATION

Etu'Récup s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 11. SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par Etu'Récup sans l'accord écrit de Bordeaux Métropole, celui-ci peut respectivement exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. Bordeaux Métropole en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

ARTICLE 13. RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 14. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal compétent.

ARTICLE 15. ÉLECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour Bordeaux Métropole :

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle
33045 Bordeaux cedex

Pour Etu'Récup :

Monsieur le membre du bureau collégial
Etu'Récup
18 avenue de Bardanac
33600 Pessac

ARTICLE 16. PIECES ANNEXES

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : programme d'action
- Annexe 2 : budget prévisionnel
- Annexe 3 : modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Fait à Bordeaux, en 2 exemplaires

Pour l'Association Etu'Récup
Le :

Le Membre du bureau collégial,

Pour Bordeaux Métropole
Le :

Le Président,

Christophe Gaydier

Alain Anziani

Annexe 1 Programme d'actions

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Première Ressourcerie et Maison du Vélo en France à l'échelle d'un campus, Etu'Récup, association créée en 2014, a pour objectifs :

- La contribution à la réduction des déchets, à travers la récupération, la valorisation et la remise en circuit d'objets ;
- La promotion du vélo et des mobilités alternatives sur le campus universitaire et ses alentours ;
- La création de lien social entre les acteurs du campus et les habitants du territoire à travers ses activités (animations de sensibilisation, ateliers et événements) ;
- La création de lieux et espaces de vie, ouverts à toutes et à tous, qui favorisent les liens intergénérationnels et la réduction de l'isolement des publics sensibles.

Les étudiants, avec une moyenne d'âge entre 18 et 23 ans, constituent une population au début de sa vie d'adulte et donc au début de sa prise d'autonomie et de la construction de ses propres habitudes, notamment de consommation. La sensibilisation et la mise en place d'actions de sensibilisation et d'incitation au changements de comportements vers des modes de consommation et de mobilités plus soutenables, solidaires et respectueux de l'humain et de l'environnement est donc stratégique pour la société sur le moyen et long terme.

Notre association participe donc à la transformation des modes de consommation et de mobilité et s'engage, à son échelle, à la nécessaire transition écologique et sociale de notre société. Elle est ouverte à toutes et à tous, étudiants et non étudiants sans distinction de sexe ou d'origine et anime quatre lieux : La Ressourcerie du Campus et les trois antennes de la Maison du Vélo Campus, Pessac et Gradignan. Les 8 salarié.e.s et les 150 bénévoles accueillent le public du mardi au samedi de 13h à 18h, 19h ou 20h selon les jours.

A la Ressourcerie, l'association récupère, valorise via le tri ou le réemploi de matériaux, et remet en circuit à petits prix des objets afin de leur donner une seconde vie et de réduire les déchets. Les objets qui ne partent pas en boutique à petit prix, à prix libre ou gratuitement sont redirigés vers des partenaires ou éco-organismes spécialisés dans le réemploi de matériaux.

L'association anime aussi des ateliers participatifs de réemploi et d'auto-réparation, co-organise des événements éco-responsables et propose des solutions aux particuliers et entreprises pour promouvoir des modes de consommation et de mobilité soutenables. Atelier zéro-déchet, atelier bois, animations de stands, plus de 1 000 événements ont été organisés depuis 2014 permettant de promouvoir des modes de consommation soutenables dans une ambiance chaleureuse.

La Maison du Vélo, quant à elle, a vocation à promouvoir la pratique quotidienne du vélo et des mobilités alternatives auprès du grand public mais aussi des institutions et entreprises du territoire. Atelier participatif de mécanique vélo, atelier mobile d'auto-réparation ou animations ludiques et interventions en entreprises et collectivités permettent de promouvoir la vélonomie, accessible à toutes et tous. La vélo-école, la remise en selle et les sessions de formation à la sécurité ou au partage de la route permettent d'initier ou sécuriser ceux et celles qui souhaitent se lancer.

Les activités de l'association continuent de connaître un développement important : le tonnage de meubles et objets collectés et valorisés s'élevait en 2021 à plus de 77 tonnes (50 en 2017) - et le nombre d'adhérent.e.s a atteint 3 049 (1518 en 2017). Depuis 2014, ce sont plus de 378 tonnes d'objets qui ont été collectées et détournées des ordures et plus de 13 000 ateliers participatifs et solidaires organisés dans nos locaux.

La gouvernance associative d'Étu'Récup est constituée d'une majorité d'étudiant.e.s et fonctionne de façon collégiale. L'association fait aujourd'hui partie de plusieurs réseaux nationaux (le RESES -Réseau Étudiant pour une Société Écologique et Solidaire, le Réseau étudiant Animafac, L'Heureux- Cyclage - réseau national des ateliers vélo participatifs et solidaires, la FUB - Fédération nationale des usagers de la bicyclette qui promeut l'usage du vélo au quotidien) et plusieurs réseaux du territoire (la MNE - Maison de la Nature et de l'Environnement de Bordeaux, Renaître - le réseau des recycleries et ressourceries de Nouvelle-Aquitaine).

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE

Dans le cadre de l'appel à projet des Maisons Métropolitaines des Mobilités Alternatives, Etu'Récup anime depuis 2018 la Maison du Vélo du Campus à l'échelle intercommunale (PPA Bordeaux Inno Campus – Pessac – Talence Ouest et Gradignan). La Maison du Vélo (MDV) comptait trois antennes en 2022 : La MDV du Campus (13 avenue Pey Berland, Pessac), la MDV de Pessac (3 rue des poilus, Pessac) et la MDV de Gradignan (Avenue Jean Larrieu, Parc du Château de l'Hermitage, Gradignan).

Objectifs

La création d'une maison du vélo et des mobilités sur le campus est au cœur des enjeux métropolitains car elle participe activement à la politique cyclable métropolitaine et contribue depuis début 2018 à la mise en œuvre du plan vélo métropolitain auprès d'un public très large (étudiants, chercheurs, personnels du campus, et riverains des communes de Pessac, Talence et Gradignan), et a pour objectifs de :

1. Donner envie de faire du vélo
2. Donner à toutes et tout l'accès à un vélo
3. Initier à la pratique du vélo
4. Permettre de circuler à vélo en toute sécurité
5. Réduire les déchets et réemployer les vélos et pièces détachées.

Descriptif des actions

1. Donner envie de faire du vélo

Afin de promouvoir l'usage du vélo au quotidien, la MDV propose des **actions de sensibilisation positives et d'animation ludiques** afin de donner envie de faire du vélo. Ces actions permettent de mettre en avant les impacts de la pratique du vélo et des mobilités actives, notamment en termes de diminution de la congestion automobile, rationalisation des temps de déplacements, impact positif sur la santé, obésité, coût économique diminué, etc. et cela, à travers des expositions, brochures, animations en entreprises, etc. Elles sont organisées à destination de la population étudiante, du grand public mais aussi auprès de salariés des institutions des trois communes et plus particulièrement sur le secteur de Bordeaux Inno Campus.

→ L'organisation d'actions de sensibilisation et d'animation

Dans le cadre des rentrées universitaires, de temps fort comme la semaine de la mobilité ou d'événements organisés par nos différents partenaires, la MDV propose des animations hors de ses murs : ateliers mobiles de réparation, balades à vélo sur le campus, balades bucoliques ou sessions de gravage bicycode. La liste exhaustive et détaillée se trouve dans les [annexes](#).

→ **Co-organisation de la Fête du Vélo de Pessac**

En partenariat avec la Ville de Pessac, Etu'Récup organise la Fête du Vélo de Pessac. A travers des animations ludiques, des informations et des échanges autour de la pratique du vélo proposés dans un cadre festif et agréable, il s'agit de donner envie de faire du vélo, et tout simplement célébrer sa pratique.

L'équipe salariée et bénévole a proposé en 2022 sept animations : les incontournables stand d'information et de sensibilisation, la bourse aux vélos, l'atelier participatif de diagnostic et réparation vélo et, pour la première fois, un atelier d'adaptation posturale, un espace de démonstration et essai de vélos atypiques (avec la coopération de Cycles Mariani), un atelier de réparation de crevaisons et un grand tournoi de mécanique vélo.

Les autres acteur·trice·s du vélo à Pessac ont proposé de nombreuses animations aux participant.e.s. Bordeaux Métropole et la MAMMA, la Maison de la Sécurité Routière, Pessac Evasion VTT Gravel, Pessac Animation, la Police Municipale, TBM et Vélo-Cité étaient présent.e.s pour présenter leurs activités ou leurs services sur Pessac mais aussi proposer des parcours de sensibilisation et de maniabilité. Le stand de la Ville accueillait les participant.e.s pour discuter vélo et Plan Vélo.

Pour ambiancer la matinée, la Cie Nomad Men en a de nouveau mis plein les yeux et les oreilles aux pessacais.e.s avec son show musical à bord de l'Ethno Machine tandis que Alt-, avec son Bistrot mobile, et EPI'SOL Pessac avec son vélo-cargo multifonctions, proposaient des animations culinaires ainsi que des boissons. La Fête du Vélo a vocation à être organisée annuellement.

2. Donner à tous l'accès à un vélo

→ **Permettre à tous d'acquérir un vélo d'occasion à petit prix**

Le coût d'un vélo - encore plus depuis son envol suite à la crise sanitaire - est souvent un frein à la pratique, c'est ce que nous avons pu constater au quotidien au sein du campus universitaire (étudiants et personnels précaires) ou dans les quartiers prioritaires de villes voisines. La Maison du Vélo d'Etu'Récup s'est donc donné comme objectif de proposer un vélo pour tous, quels que soient leurs moyens financiers. Etu'Récup propose des vélos d'occasion, récupérés, et à remettre en état à partir de 20 euros. Pour ceux qui sont très démunis, une participation bénévole à l'atelier (travail de démontage de vélos par

exemple), permet d'acquérir un vélo sans échange financier (troc bénévole) afin de garantir l'accès à un vélo pour chacun. Tous les cyclistes qui effectuent leur réparation peuvent bénéficier de pièces détachées d'occasion à petits prix qui sont issues du démontage de vélos usagés. En 2021, le prix de vente moyen d'un vélo a été de 42 euros.

→ **Animer des ateliers de mécanique vélos pour permettre l'autonomie dans la réparation**

De nombreux vélos restent immobilisés dans les garages et les caves faute de compétences en mécanique de base (crevaison, réglages, etc.). De façon générale, un des freins principaux à la pratique du vélo reste la méconnaissance de la mécanique vélo et le manque d'autonomie dans les réparations. Les ateliers participatifs permettent de réparer son vélo, de devenir autonome dans ses réparations, mais également pour ceux qui n'en ont pas, d'acquérir un vélo de seconde main à faible coût. Les ateliers participatifs de réparation et de remise en état de vélos sont au cœur de notre projet. Ils sont encadrés par des animateurs techniciens diplômés, qui accompagnent les adhérents.

Trois lieux et six sessions par semaine : La Maison du vélo du Campus les mardi, jeudi et vendredi après-midi, la Maison du vélo de Pessac les mercredi et samedi après-midi, la Maison du Vélo de Gradignan les mercredis après-midi. En 2021 les MDV ont accueilli plus de 3122 visites sur 258 ateliers participatifs

→ **Promouvoir l'offre de prêt via les vélos métropolitains**

La Maison du Vélo d'Etu'Récup est le relais de l'offre de prêt métropolitain et reçoit à raison d'une permanence toutes les semaines depuis 2021 (auparavant deux fois par mois) un agent de la MAMMA pour la remise des vélos auprès des utilisateurs.

Il s'agit, pour ceux qui hésitent dans l'achat d'un vélo ou ceux qui n'ont momentanément plus de vélo de profiter d'une solution et/ou d'une expérimentation, dans l'attente de faire l'acquisition d'un vélo personnel.

→ **Mettre à disposition des vélos pour les associations étudiantes**

La Maison du Vélo du Campus met aussi à disposition ponctuellement des vélos qu'elle prête, loue ou troc à des associations étudiantes ou associations intervenant sur le campus pour la mise en œuvre de leurs missions.

→ **Le Kit Bivouac pour toutes et tous**

Depuis 2022, l'association propose aussi 3 vélos équipés à des adhérent.e.s pour une sortie bivouac (kit crevaison, sacoches, tente, duvets, réchaud, vaisselle). Après dépôt d'une caution et signature d'un contrat, les vélos peuvent être empruntés pour partir en voyage

plusieurs jours et permettre à ceux et celles qui n'en avaient pas forcément les moyens, de s'évader un peu ! Ce kit est inspiré du Kit Tou Bi Fri de Recup'R !

3. Initier à la pratique du vélo

De nombreux étudiants ou riverains étrangers ou non ne pratiquent pas le vélo car ils ne se sentent pas en sécurité ou parce qu'il n'ont tout simplement jamais eu l'occasion d'apprendre. En mettant en œuvre des sessions de vélo - école adulte pour les personnes n'ayant jamais pratiqué ou des séances de remise en selle pour celles qui ont besoin de dépasser leurs peurs et de sécuriser leur conduite, l'association permet d'initier de futurs cyclistes quotidiens !

→ Enseigner le vélo à la vélo-école

Etu'Recup propose à ceux et celles qui n'ont jamais eu l'occasion de le faire, d'apprendre à faire du vélo en toute sécurité dans le cadre des sessions de vélo-école. Avec de la théorie et beaucoup de pratique, l'objectif des sessions de vélo-école est d'apprendre à rouler en ville en toute sécurité dans le cadre d'un cycle pédagogique comportant douze séances réparties sur un mois, à raison de 3 séances par semaine. Deux sessions de vélo-école sont organisées par an, à l'automne et au printemps. Les participants en situation de précarité peuvent bénéficier de l'aide du CCAS de Pessac pour accéder à une prise en charge, permettant une encore plus grande accessibilité à cette formation.

→ Mettre à l'aise à vélo avec la remise en selle

Les séances de remise en selle ont pour objectif de permettre à des personnes de se familiariser à nouveau à la pratique du vélo ou de se familiariser avec sa pratique en milieu urbain.

Les séances se faisaient historiquement à la demande de nos adhérent.e.s et seront organisées de façon régulière tous les deux mois environ à partir de l'année universitaire 2022-2023. Elles sont aussi proposées régulièrement lors d'interventions en entreprise.

4. Permettre de circuler à vélo en toute sécurité

→ Informer et conseiller les publics en matière de mobilités alternatives

La Maison du Vélo propose des informations et conseils personnalisés autour des questions liées à la mobilité.

Tout d'abord, les techniciens proposent des conseils en lien avec les types de vélos, les usages et des conseils de posture.

Dans un deuxième temps, les animateurs accompagnent aussi les adhérents sur les itinéraires, la sécurité et le partage de la route ainsi que l'intermodalité.

Ceci se fait par le biais de la diffusion de documentation (flyers, cartes et plans) en lien avec les communes, Bordeaux Métropole, le Département de la Gironde et les offices du tourisme ainsi que dans le cadre de l'intervention des animateurs-techniciens et bénévoles.

De façon générale, les antennes de la MDV sont aussi le relais d'informations concernant les aménagements et les infrastructures de la Métropole en place ou en cours de développement, notamment sur le secteur du PPA Bordeaux Inno Campus et de Bersol, Le territoire du campus a un très fort potentiel de report modal car les marges de progression sont importantes.

Des interventions en lien avec les risques de la pratique du vélo et l'accompagnement à la conduite sont organisées auprès du grand public et des salariés du territoire.

→ **Être le relais de la politique cyclable et des aides métropolitaines**

La Maison du Vélo est un relais de proximité efficace pour mettre en lumière les aides mises en place par Bordeaux Métropole dans le soutien à l'acquisition de vélos VAE, pliant, tricycle, cargo, etc. Elle est, de manière générale, le relais des actions de la Métropole, et notamment de celles qui visent les aménagements et projets d'aménagement, mis en place dans le cadre du Plan Vélo.

→ **Proposer le gravage bicycode des vélos**

Afin de lutter contre le vol et le recel de vélo, l'association s'est équipée en 2021 d'une machine à graver bicycode. Elle propose le gravage de vélo à la Maison du Vélo du Campus ou bien dans le cadre d'animations hors de ses murs auprès de salariés d'entreprises ou du grand public.

5. Réduire les déchets et réemployer les vélos et pièces détachées.

Etu'Récup participe à la réduction de la mise en déchet des vélos grâce à la collecte de vélos et de pièces détachées, leur réemploi et la valorisation des pièces détachées, via le démontage. En 2021 ce sont 372 vélos qui ont été détournés des déchets et remis en circuits entiers ou en pièces détachées à la MDV !

POUR L'ANNÉE 2023

Le programme d'action détaillé ci-dessus se trouve dans la continuité des actions proposées depuis 2018. Ce programme d'actions peut être amené à voir quelques modifications,

définies conjointement avec la Direction de la Multimodalité et comprendra en plus les actions suivantes en 2023 :

→ **Maison des Coursiers et interventions à destinations des coursiers de plateformes de livraison instantanées**

Aujourd'hui bien connue du débat médiatique, la situation des livreurs des plateformes de livraison instantanée est une réalité sur Bordeaux Métropole, de plus en plus visible depuis le début de la crise sanitaire liée au COVID-19. Des centaines de personnes à l'échelle de la Métropole "qui n'ont pas de contrat de travail, pas de droits à l'assurance-chômage, pas de protection sociale, et la nécessité de rouler soixante heures par semaine pour espérer atteindre le montant d'un SMIC mensuel"¹. Souvent pas de papiers non plus.

Atelier-vélo le moins cher de Bordeaux Métropole, l'atelier d'Etu'Récup accueille de plus en plus de livreurs, qui viennent en urgence réparer leur vélo, souvent des VAE, afin de pouvoir repartir travailler le plus vite possible. Les horaires de l'atelier en après-midi sont particulièrement adaptés aux emplois du temps des livreurs, tout comme le profil des techniciens, bénévoles et les adhérents de l'association mixte, intergénérationnel et particulièrement ouvert à ce public.

Les vélos des livreurs sont très souvent peu adaptés, dangereusement réglés parfois, et leurs tenues ne correspondent pas forcément à la pratique du vélo ou à la météo. Ils sont aussi peu visibles pour les automobilistes et enfreignent souvent le code de la route et de la rue, les mettant en danger ainsi que les autres usagers. Les livreurs sont aussi en très grande majorité dans une situation de précarité sociale et professionnelle et privés de nombreux droits.

Pour répondre à ce constat à l'échelle de notre association, l'association souhaite proposer des espaces et des temps de formation et de sensibilisation afin de permettre aux coursiers, et de façon plus large à tous les travailleurs ou demandeurs d'emploi en situation de précarité, de circuler en sécurité pour soi et les autres, de préserver sa santé et de faciliter leur accès aux droits.

Etu'Récup s'est donc associée aux Coursiers Bordelais et à Médecins du Monde pour porter l'ouverture de la Maison des Coursiers de Bordeaux fin 2022 ou 2023, lieu de repos et d'accompagnements pour les coursiers. L'association accompagnera la mise en place de l'espace atelier, interviendra ponctuellement sur des ateliers vélo et a pour ambition de créer du lien entre les différents ateliers vélo afin de mailler le territoire de la Métropole en termes d'accueil et d'accompagnement de ce public.

→ **Développement des interventions auprès d'entreprises et d'institutions pour promouvoir l'utilisation du vélo**

Suite au renforcement de ses compétences et son expertise, accompagnées d'un fort ancrage sur ses territoires d'action et dans le cadre d'un contexte national favorable au

1

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/pays-de-la-loire/emissions/qui-sommes-nous-1/replay-delivres-d-eux-roues-infortune-1893572.html>

développement de la pratique du vélo, Etu'Récup continuera à développer les interventions en entreprises et participer au développement du vélo à l'échelle des différents campus. Un poste à temps partiel a été créé sur ce poste fin 2021, passé à temps complet sur le deuxième semestre 2022. Ronan Keogh, chargé de mission cycle, et Sarah Mougain, coordinatrice, dédieront une partie de leur temps notamment au Plan de Mobilité Inter Établissements initié sur le campus fin 2021.

→ **Développement des activités d'animation et de sensibilisation grand public hors les murs**

Dans un contexte d'augmentation du nombre de cyclistes, nous développons les partenariats déjà mis en place avec les communes le Pessac, Talence et Gradignan afin de renforcer les actions de sensibilisation à la pratique du vélo auprès des habitants via une augmentation du nombre d'interventions et une démultiplication des sites d'intervention.

Annexe 2 Budget prévisionnel

NOM DE L'ORGANISME :	ETU'RECUP								
ANNEXE B _ BUDGET MAMMA ETU'RECUP (Faire un budget par manifestation ou action spécifique)									
Exercice 2023	- Si le porteur de projet peut déduire la Tva, les montants inscrits sont Hors taxes (HT) - A cet effet, indiquez clairement dans le tableau ci-dessous si les sommes sont HT ou TTC - Pour vous aider à compléter le budget si-dessous : CF Guide de constitution des budgets - Le budget 2023 doit être équilibré								
CHARGES (en euros)				PRODUITS (en euros)					
Budget 2022 (1)	Budget 2023 (1)	Réalise 2023 (2)	Ecart en valeur (3)	Budget 2022 (1)	Budget 2023 (1)	Réalise 2023 (2)	Ecart en valeur (3)		
Charges directes affectées au projet				Ressources directes affectées au projet					
60 - Achats	6,680	6,800	0	-6,800	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	39,000	41,000	0	-41,000
Achats d'études et de prestations de service					0 Vente de produits finis, de marchandises	28,000	30,000		-30,000
Achats stockés de matières et fournitures					0 Prestations de services	11,000	11,000		-11,000
Achats non stockables (eau, énergie)	480	600		-600	Produits des activités annexes				0
Fournitures d'entretien et de petit équipement	1,500	2,000		-2,000	Ferramentas (7065)				0
Fournitures administratives	1,400	1,200		-1,200	74 - Subventions d'exploitation	120,315	121,885	0	-121,885
Autres fournitures	2,900	3,000		-3,000	Etat (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))	15,000	15,000		-15,000
61 - Services extérieurs	2,315	2,315	0	-2,315	Conseil Régional	10,000	10,000		-10,000
Sous-traitance générale					0 Conseil Départemental	4,000	4,000		-4,000
Locations mobilières et immobilières					0 Bordeaux Métropole	55,000	55,000		-55,000
Entretien et réparation	315	315		-315	Autres EPCI				0
Primes d'assurance	2,000	2,000		-2,000	Ville de Bordeaux				0
Documentation					0 Autre(s) commune(s)	19,000	19,000		-19,000
Divers					0 Organismes sociaux				0
					0 Fonds européens				0
62 - Autres services extérieurs	13,000	13,350	0	-13,350	Emplois aidés				0
Rémunérations intermédiaires et honoraires	5,550	7,000		-7,000	Autres (préciser) : Universités, Crous	14,315	15,500		-15,500
Publicité, publications	2,250	1,750		-1,750	Aides privées	3,000	3,385		-3,385
Déplacements, missions et réceptions	2,500	3,000		-3,000	75 - Autres produits de gestion courante	5,250	5,250	0	-5,250
Frais postaux et de télécommunication	500	500		-500	Cotisations	5,000	5,000		-5,000
Services bancaires	700	350		-350	Dons manuels (75411)	250	250		-250
Divers	1,500	750		-750	Mécénats (75441)				0
63 - Impôts et taxes	1,400	1,500	0	-1,500	Abandons de frais de bénévoles (7541)				0
Impôts et taxes sur rémunérations	1,400	1,500		-1,500	Autres				0
Autres impôts et taxes									0
64 - Charges de personnel	140,600	143,170	0	-143,170	76 - Produits financiers				0
Rémunérations du personnel	91,300	88,510		-88,510	77 - Produits exceptionnels	0	0	0	0
Charges sociales	48,700	54,060		-54,060	Reprises de subventions (777)				0
Autres charges de personnel	600	600		-600	Autres				0
65 - Autres charges de gestion courante					78 - Reprises sur amortissements et provisions				0
66 - Charges financières	70				79 - Transfert de charges	500			0
67 - Charges exceptionnelles									0
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	1,000	1,000		-1,000	Autofinancement le cas échéant				0
69 - Impôt sur les sociétés									0
Charges indirectes affectées au projet				Ressources indirectes affectées au projet					
Charges fixes de fonctionnement									0
Frais financiers									0
Autres									0
TOTAL DES CHARGES DIRECTES ET INDIRECTES	165,065	168,135	0	-168,135	TOTAL DES PRODUITS DIRECTS ET INDIRECTES	165,065	168,135	0	-168,135
86 - Emploi des contributions volontaires en nature				87 - Contributions volontaires en nature					
- Secours en nature					0 - Bénévolat	18,000	18,000		-18,000
- Mise à disposition gratuite des biens et services	18,000	18,000		-18,000	- Prestations en nature	33,000	33,000		-33,000
- Personnel bénévole	33,000	33,000		-33,000	- Dons en nature				0
Total des contributions volontaires	51,000	51,000	0	-51,000	Total des contributions volontaires	51,000	51,000	0	-51,000
Budget 2022 (1)	Budget 2023 (1)	Réalise 2023 (2)	Ecart en valeur (3)						
0	0	0	0						
Résultat net							0		
Personnel							Réalise 2022 (2)		
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé							4,75		
2020	2021	Budget 2022	Budget 2023				Réalise 2022 (2)		
3	2,9	4,5	4,75				4,75		

Annexe 3
Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme bénéficiaire :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif :

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | à

Signature :